

Assemblée générale  
1<sup>er</sup> juin 2023



## **AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES**

### **Eléments relatifs au rapport d'activité 2020-2022**

Délibération n°AG-2023-03

**Date de convocation :** 15 mai 2023

### **Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY**

Président de droit de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

#### **Titulaires présents :**

BARENGO FERRIER Martine, BARUFFA Jocelyne, BELVISI Marc, BERTOLOTTI Nicole, BRUNO Philip, CALMET Michel, CASTIGLIA Jean-Pierre, CERVEL Carole, CHIRIS Henri, COUFFET Paul, DAVID Jean-Paul, DUQUESNE Céline, GILLI Yves, GINESY Charles-Ange, GIOBERGIA Vincent, GRANDBOUCHE Thierry, LORENZI Jean-Mario, MALFATTO Marc, MARTIN Jean-Claude, MASCARELLI Jean-Pierre, MEHR Yves, MERRA Jean, MOYA Francis, OLHARAN Sébastien, PAGANIN Michèle, RANCUREL Jean-Marc, ROUX Thierry, SALOMONE Anthony, SATTONNET Anne, STEPPEL Gérard, TAULANE Gilbert, THAON Jean, TOSSAN Georges, TRASTOUR René, VERAN Antoine

VASSALLO Jean-Pierre ayant donné pouvoir à OLHARAN Sébastien.

#### **Suppléants présents :**

ARSENTO Adrien, BERNARD Yannick, BERNARD Michèle, INGIGLIARDI Thierry, VAUCHEZ Danielle,

Le quorum étant atteint :

Vu le CGCT et notamment son article L.5511-1 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 19 janvier 2021 approuvant une convention pluriannuelle de partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes ;

Considérant que l'Agence d'ingénierie départementale est un établissement public créé entre le département, des communes et des établissements publics intercommunaux ;

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 11 des statuts de l'Agence06, modifiés lors de l'assemblée générale du 19 novembre 2021, que l'Assemblée générale délibère sur le rapport d'activités et les comptes de l'année passée ainsi qu'un budget prévisionnel sur les trois exercices à venir ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 15 des statuts le Conseil d'administration délibère sur le rapport annuel d'activités, les comptes de l'année passée ainsi que sur le budget prévisionnel portant sur les évolutions des activités de l'Agence06 ; que par une délibération en date du 15 décembre 2023 le Conseil d'administration a adopté une proposition en ce sens ;

Vu le projet de rapport figurant en annexe approuvé par le Conseil d'administration ;

Assemblée générale  
1<sup>er</sup> juin 2023

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré,

Décide :

- 1) D'approuver le projet de rapport d'activité, les comptes de l'année passée ainsi qu'un budget prévisionnel sur les trois exercices à venir ; tels que figurant en annexe dans le document intitulé rapport d'activité ;
- 2) D'autoriser le président à signer, au nom de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes, les actes et formalités nécessaires à la réalisation des objectifs précédemment cités.

Nombres d'adhérents présents ou représentés : 40 et un pouvoir donné

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 0

Nice, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale  
des Alpes-Maritimes,

**Charles Ange GINASY**



**L'AGENCE06**  
L'INGÉNIERIE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS  
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2020 - 2022**

# TABLER DES MATIÈRES

<b>EDITO PRESIDENT</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>I. ORGANISATION</b>	<b>5</b>
<b>La Gouvernance</b>	
<i>L'assemblée générale et le conseil d'administration</i>	<b>6</b>
<i>Les collèges du Conseil d'Administration</i>	<b>7</b>
<i>Les instances</i>	<b>8</b>
<i>Les adhérents</i>	<b>9 à 11</b>
<b>Le fonctionnement</b>	
<i>Les compétences</i>	<b>12 à 14</b>
<i>La méthode</i>	<b>15</b>
<b>II. CADRAGE BUDGETAIRE</b>	<b>16</b>
<b>Éléments financiers et comptes passés</b>	
<i>Présentation du budget</i>	<b>17 à 18</b>
<i>Programme « Petites Villes de Demain » et Reconstruction</i>	<b>19</b>
<i>Partenariats financiers</i>	<b>20</b>
<i>Evolution du budget</i>	<b>21</b>
<b>Les perspectives 2023 à 2025</b>	<b>22</b>
<b>III. ACTIVITÉ GÉNÉRALE 2020-2022</b>	<b>23</b>
<i>Les AMO</i>	<b>24</b>
<i>Les conseils</i>	<b>24 à 25</b>
<i>La conduite d'opération</i>	<b>26 à 29</b>
<i>Typologie des projets</i>	<b>30</b>
<i>Les actions « Petites Villes de Demain »</i>	<b>31</b>
<i>Plateformes médias</i>	<b>32</b>
<b>IV. CONCLUSION</b>	<b>33</b>

## EDITO



### **CHARLES-ANGE GINÉSY**

**PRÉSIDENT DE L'AGENCE 06  
PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES**

A près de trois ans d'existence, l'Agence 06 tourne à plein régime. Son bilan en atteste, elle a comblé une attente. Cette émanation du Conseil départemental a démontré toute sa pertinence.

Elle vient renforcer le couple essentiel Communes - Département et optimiser la politique de solidarité humaine et territoriale qui fait l'ADN de notre collectivité.

Outil de soutien juridique et technique dédié aux communes rurales, elle leur facilite la tâche et leur permet de gagner un temps précieux pour donner vie à leurs projets.

Restauration de patrimoine, réhabilitation d'auberges, aménagements publics, revitalisation touristique : en tous points de notre haut et moyen pays, l'Agence 06 comptabilise plus de 150 projets d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Autant de projets qui participent à la dynamique de notre territoire et à la qualité de vie de ses habitants.

Aujourd'hui, ce sont 95 communes rurales et 2 communautés de communes qui ont choisi de faire confiance à l'Agence 06. Je suis fier et heureux de ce succès tangible, l'Agence 06 incarne pleinement l'esprit de proximité et d'efficacité qui est le moteur du Département des Alpes-Maritimes.

# INTRODUCTION



L'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes, appelée Agence06, est un établissement public administratif créé en 2020 par le Conseil départemental et des communes rurales, qui impulse une nouvelle étape en matière de solidarité territoriale.

Les années 2020 à 2022 sont marquées par une activité de l'Agence06 dont la montée en puissance est à mettre en corrélation avec l'utilité de ses missions au regard des attentes de ses adhérents. Le présent bilan retrace les 3 premières années de fonctionnement de l'Agence06.

Si l'année 2020 se caractérise par la structuration administrative et juridique de l'Agence06 et 2021 par son démarrage opérationnel avec l'identification des besoins de ses adhérents, l'année 2022,

quant à elle, marque véritablement le début de la mise en œuvre technique et du déploiement des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en conduite d'opération afin d'accompagner la réalisation des projets de ses adhérents sur les compétences bâtiment, aménagement et voirie.

Ce premier bilan appelle donc à évoquer, sur trois années, l'organisation de l'Agence06 au travers de sa gouvernance et son fonctionnement qui ont dû s'adapter à une forte demande, avant d'aborder le bilan quantitatif et financier de la mise en œuvre de ses actions et de finir sur les perspectives pour les années à venir.



# I. ORGANISATION

## **La Gouvernance**

- L'assemblée générale et le conseil d'administration
- Les collèges du Conseil d'Administration
- Les instances
- Les adhérents

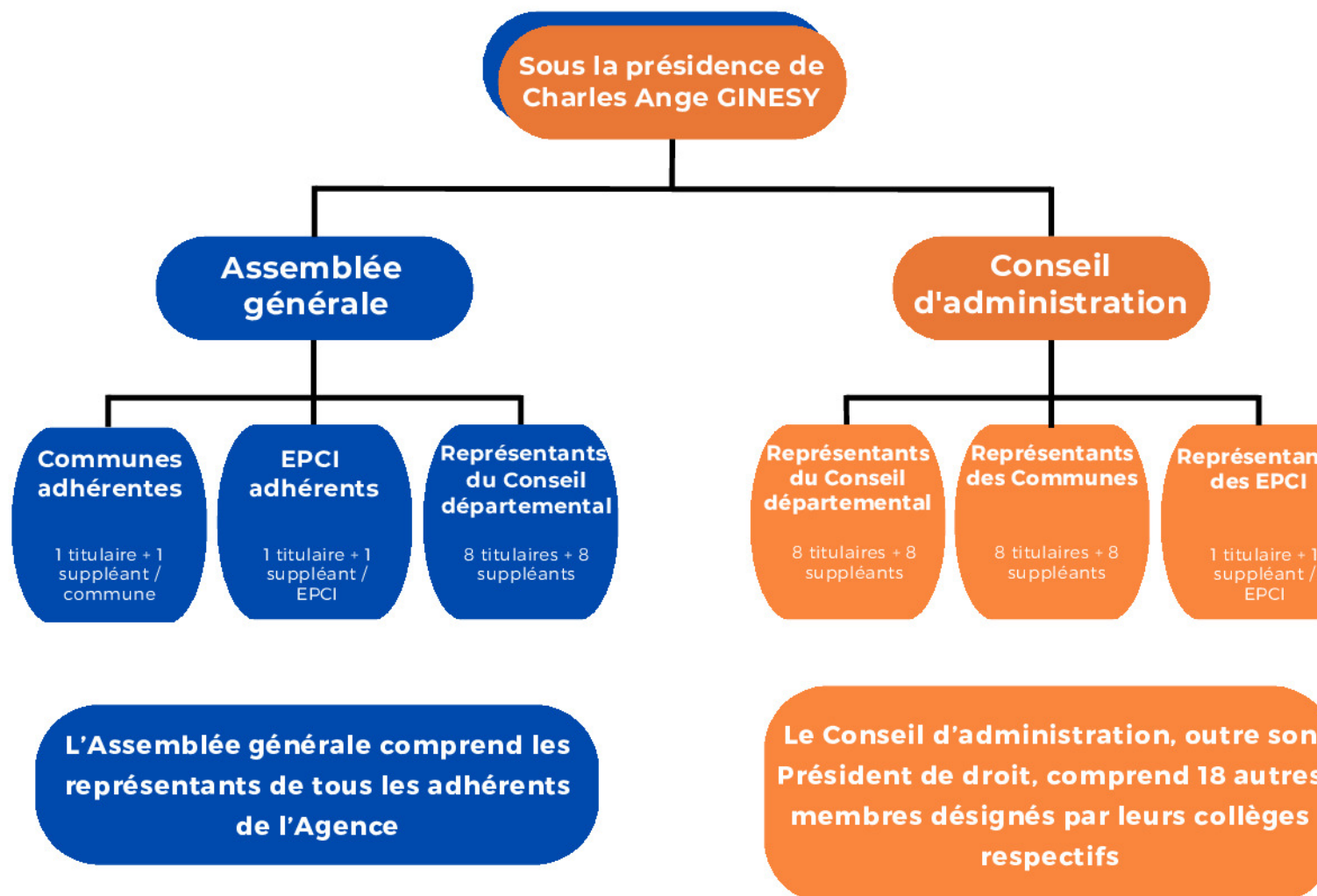
## **Le fonctionnement**

- Les missions
- La méthode

# I. Organisation : La gouvernance

## L'Assemblée générale et le Conseil d'administration

Constituée de deux instances, l'Agence06 est pilotée par une **Assemblée générale** qui détermine les grandes orientations de politique générale et un **Conseil d'administration** qui règle les affaires courantes de l'Agence, et se prononce sur le budget.





# I. Organisation : La gouvernance

## Les collèges du conseil d'administration

### 1ER COLLÈGE : CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX (8 TITULAIRES - 8 SUPPLÉANTS)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
M. BECK Xavier	M. ROSSI Michel	M. CHAIX Bernard	M. OLHARAN Sébastien
M. KONOPNICKI David	Mme SATTONNET Anne	Mme BENASSAYAG Marie	Mme LELLOUCHE Vanessa
Mme PAGANIN Michèle	Mme D'INTORNI Christelle	Mme FERRAND Sabrina	M. BERNARD Yannick
M. LOMBARDO Gérald	Mme DUQUESNE Céline	Mme OLIVIER Michèle	Mme GUIT NICOL Pascale

Il est à noter qu'en 2021, en raison des élections départementales, la composition du collège des conseillers départementaux a été modifiée. En effet, les statuts prévoient que les représentants du Département sont désignés par le Conseil départemental en son sein pour la durée de leur mandat départemental.

### 2EME COLLÈGE : COMMUNES (8 TITULAIRES - 8 SUPPLÉANTS)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
M. CASTEL Raoul	M. DAVID Jean-Paul	M. CASSEZ Marino	Mme BARUFFA Jocelyne
M. CHANTREAU Olivier	M. GRANDBOUCHE Thierry	M. FILIPPI Albert	M. PRIGENT Arnaud
M. TRABAUD Dominique	M. LAVAGNA Maurice	M. MALFATTO Marc	M. PIAZZA Cyril
M. SALOMONE Anthony	Mme BARENGO-FERRIER Martine	M. CORPORANDY Pierre	M. BRUNO Philip

### 3EME COLLÈGE : COMMUNAUTÉS DE COMMUNES (2 TITULAIRES - 2 SUPPLÉANTS)

TITULAIRE	SUPPLÉANT
M. CIAIS Roger	Mme BERLOTTI Nicole
M. PIAZZA Cyril	Mme BEILLE-TOURSCHER Christine*

\*en remplacement de M. GOSSE depuis le 16 février 2023

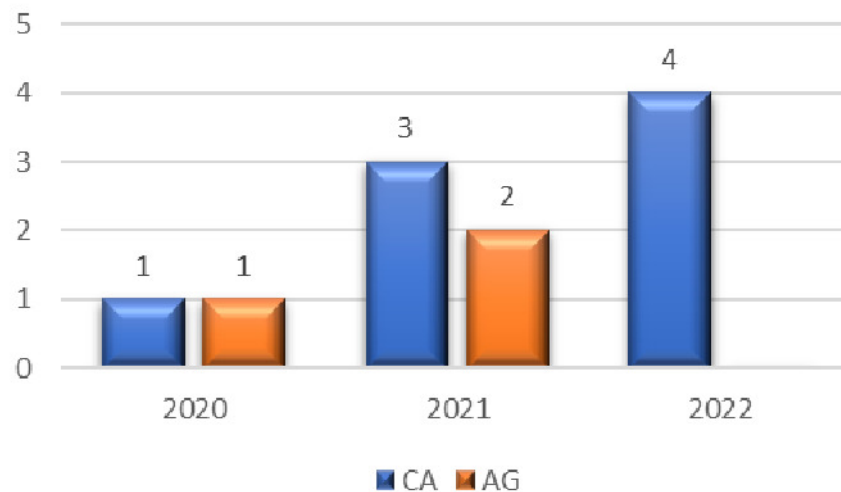
# I. Organisation : La gouvernance

## Les instances

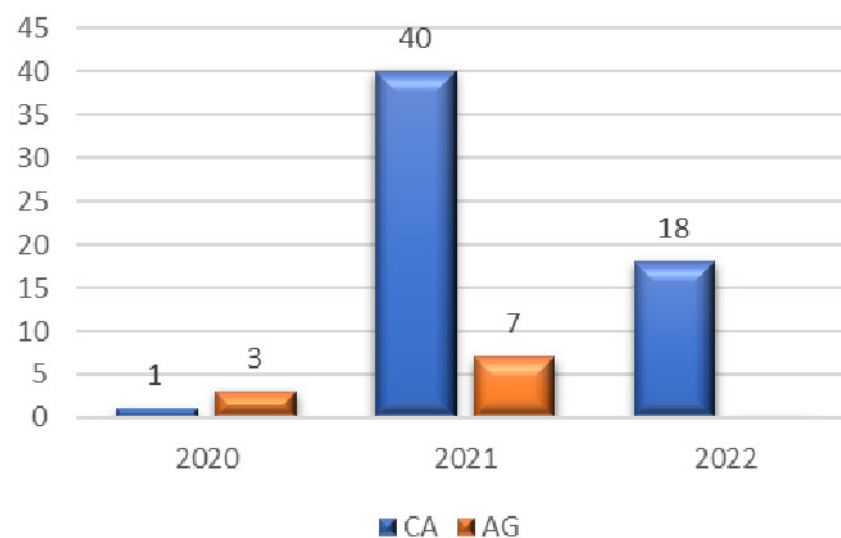
Les instances de l'Agence06 se sont réunies **onze fois**, donnant lieu à **69 délibérations**.

Au-delà des réunions des membres des organes de gouvernance, l'Agence06 entretient une étroite collaboration sur les territoires, au contact de ses adhérents, afin de les accompagner dans la concrétisation de leurs projets.

### 11 SÉANCES



### 69 DÉLIBÉRATIONS



# I. Organisation : La gouvernance

## Les adhérents

Lors de la création en 2020 de l'agence d'ingénierie, seules pouvaient adhérer les communes et EPCI répondant aux conditions de l'article R.3232-1 du CGCT, excluant ainsi certaines communes rurales en raison de leur potentiel fiscal moyen par habitant.

Considérant l'importance des attentes des communes rurales, dans un esprit de solidarité territoriale et pour faire face aux événements climatiques, l'éligibilité des adhérents a été élargie à toutes les communes rurales sans distinction relative au potentiel fiscal.

Par ailleurs, et pour tenir compte des besoins relevant de la solidarité intercommunale rurale, il a été proposé de permettre l'adhésion des communautés de communes de petite taille (moins de 40 000 habitants) et qui exercent des compétences optionnelles.

**UNE MODIFICATION DES STATUTS A ALORS ÉTÉ ADOPTÉE DÈS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2021 POUR PERMETTRE L'ÉLIGIBILITÉ :**

**115 COMMUNES**

Au lieu des 99 ciblées par l'application de l'article R.3232-1 du CGCT prenant en considération le potentiel fiscal par habitant

**2 COMMUNAUTÉS  
DE COMMUNES**

du Département des Alpes Maritimes

L'Agence06 comptabilise désormais parmi ses membres **95 communes rurales** et **2 communautés de communes**, comprenant l'adhésion de 3 nouvelles communes au premier trimestre 2023.

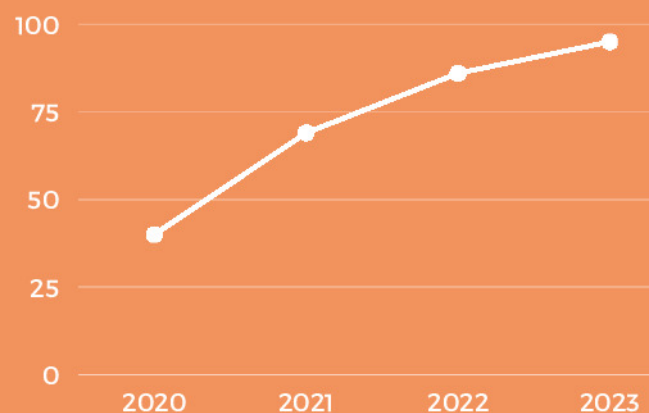
**83 %**

# I. Organisation : La gouvernance

## 95 COMMUNES ADHÉRENTES

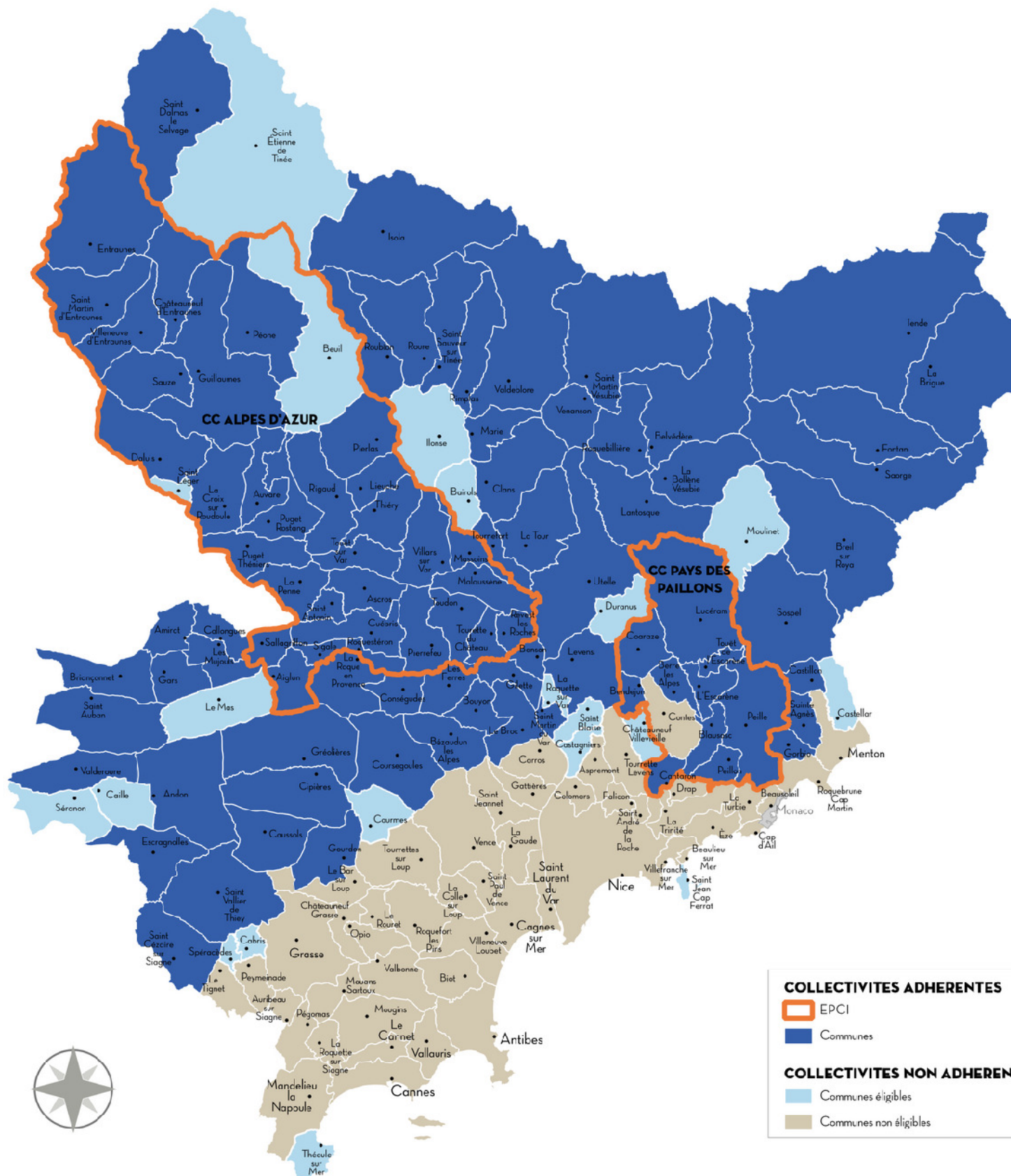
Aiglun	Collongues	Massoins	Saint-Martin-du-Var
Amirat	Conségudes	Mujouls (les)	Saint-Martin-Vésubie
Andon	Coursegoules	Peille	Saint-Sauveur-sur-Tinée
Ascros	Croix-sur-Roudoule (la)	Peillon	Saint-Vallier-de-Thiery
Auvare	Cuébris	Penne (la)	Sallagriffon
Bendejun	Daluis	Péone	Saorge
Belvédère	Entraunes	Pierlas	Sauze
Berres-les-Alpes	Escragnolles	Pierrefeu	Sigale
Bézaudun-les-Alpes	Ferres (les)	Puget-Rostang	Sospel
Blausasc	Fontan	Puget-Théniers	Tende
Bollène-Vésubie (la)	Gars	Revest-les-Roches	Thiery
Bonson	Gilette	Rigaud	Toudon
Bouyon	Gorbio	Rimplas	Touët-de-l'Escarène
Breil-sur-Roya	Gourdon	Roquebillière	Touët-sur-Var
Briançonnet	Gréolières	Roque-en-Provence (la)	Tourette-du-Château
Brigue (la)	Guillaumes	Roquesteron	Tournefort
Broc (le)	Isola	Roubion	Tour-sur-Tinée (la)
Cantaron	Lantosque	Roure	Utelle
Castillon	L'Escarène	Saint-Antonin	Valdeblore
Caussols	Levens	Saint-Auban	Valderoure
Châteauneuf d'entraunes	Lieuche	Saint-Cézaire-sur-Siagne	Venanson
Cipières	Lucéram	Saint-Dalmas-le-Selvage	Villars-sur-Var
Clans	Malaussène	Sainte-Agnès	Villeneuve-d'Entraunes
Coaraze	Marie	Saint-Martin-d'Entraunes	

Evolution du nombre d'adhérents  
de 2020 à ce jour



Les communes adhérentes se répartissent sur l'ensemble du territoire départemental, dans haut et moyen pays maralpin.

# I. Organisation : La gouvernance



# I. Organisation : Le fonctionnement

L'Agence06 se doit d'être au service des **territoires ruraux** et de leurs habitants. Elle prend en compte les **besoins émergents** et **mutualise** les connaissances du terrain avec ses compétences en **ingénierie**, au service d'un développement **équilibré et durable**.

Pour une action publique efficace, le fonctionnement de l'Agence06 est fondé sur la nature même de ses missions en développant une méthode de **proximité** et de présence aux côtés des élus.

## Les compétences

**L'AGENCE 06 A POUR OBJECTIF D'APPORTER À SES ADHÉRENTS UNE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE QUI SE DÉCOMPOSE AINSI :**



**Une assistance juridique** (droit public, droit du sol, commande publique)



**Une assistance technique** (dans les domaines de la voirie, du bâtiment et de l'aménagement)

**EN COMPLÉMENT DE CETTE BASE D'ASSISTANCE PERMANENTE, VIENNENT SE GREFFER :**



**les opérations de reconstruction** communales à la suite des inondations d'octobre 2020 causées par **la tempête Alex**



la coordination du programme national « **Petites villes de demain** » (PVD) pour l'appui à la redynamisation des petites villes rurales

Le projet de politique générale de l'Agence06, s'inscrit en effet dans un contexte particulièrement sensible, cumulant **solidarité** territoriale, **reconstruction** des zones sinistrées par la tempête Alex et **revitalisation** des petites villes de demain, et s'appuie sur une démarche globale de **développement durable** et de **résilience**.

# I. Organisation : Le fonctionnement

Le programme de l'Agence06 tient compte des attentes des communes membres et les repositionne dans un **processus pragmatique** afin d'être le plus opérationnel possible pour y répondre.

**AINSI, LES MISSIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE JURIDIQUE ET TECHNIQUE ONT ÉTÉ ORGANISÉES SELON 3 NIVEAUX DE SERVICES :**



**les demandes de renseignements et conseils**



**les diagnostics/ notes d'opportunité pour aider à la décision**



**l'accompagnement conventionné de projet en conduite d'opération**

L'objectif que se fixe l'Agence06 sur le coût de ses services est :

- La gratuité complète du **service conseil**
- La gratuité du **service de diagnostic opportunité et d'aide à la décision** grâce à ses partenaires et services départementaux spécialisés
- La gratuité de **l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite d'opération en phase opérationnelle.**

Pour chacun de ces niveaux de services, **l'équipe pluridisciplinaire de l'Agence 06**, organisée en pôles complémentaires juridique et technique, et relayée par les experts spécialisés du **Département** et ses **partenaires**, exerce des missions de services relatives aux **3 domaines** de compétences suivants :



**Voirie/Infrastructures**



**Bâtiments neuf ou rénovation**



**Urbanisme/ Aménagement/ Environnement**

# I. Organisation : Le fonctionnement

## INTERMÉDIATION DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN :

Le Département des Alpes-Maritimes compte **6 communes** lauréates du dispositif « **Petites Villes de demain** » qui sont adhérentes de l'Agence06.

**BREIL-SUR-ROYA**

**SOSPEL**

**SAINT-VALLIER-DE-THIÉRY**

**PUGET-THÉNIERS**

**TENDE**

**ROQUEBILLIÈRE**

L'objet du programme PVD est d'accompagner ces petites villes présentant des signes de vulnérabilité vers une **redynamisation de leur développement** en les aidant à se doter d'un **projet global de revitalisation** et de le piloter sur la durée du mandat municipal 2020-2026. Dans le cadre de ce programme, l'Agence06 a la possibilité de reverser aux collectivités lauréates des **subventions** octroyées par la **CDC-Banque des Territoires** pour la réalisation d'études stratégiques.





# I. Organisation : Le fonctionnement

## La méthode

Afin d'apporter un accompagnement de qualité à tous ses adhérents, l'Agence06 a choisi d'**adapter** son fonctionnement à ses missions, en déployant une **méthode** qui exprime, à travers la parole de ses membres, le **devenir** des territoires.

Cette méthode commence toujours par une **rencontre au cœur des territoires**.

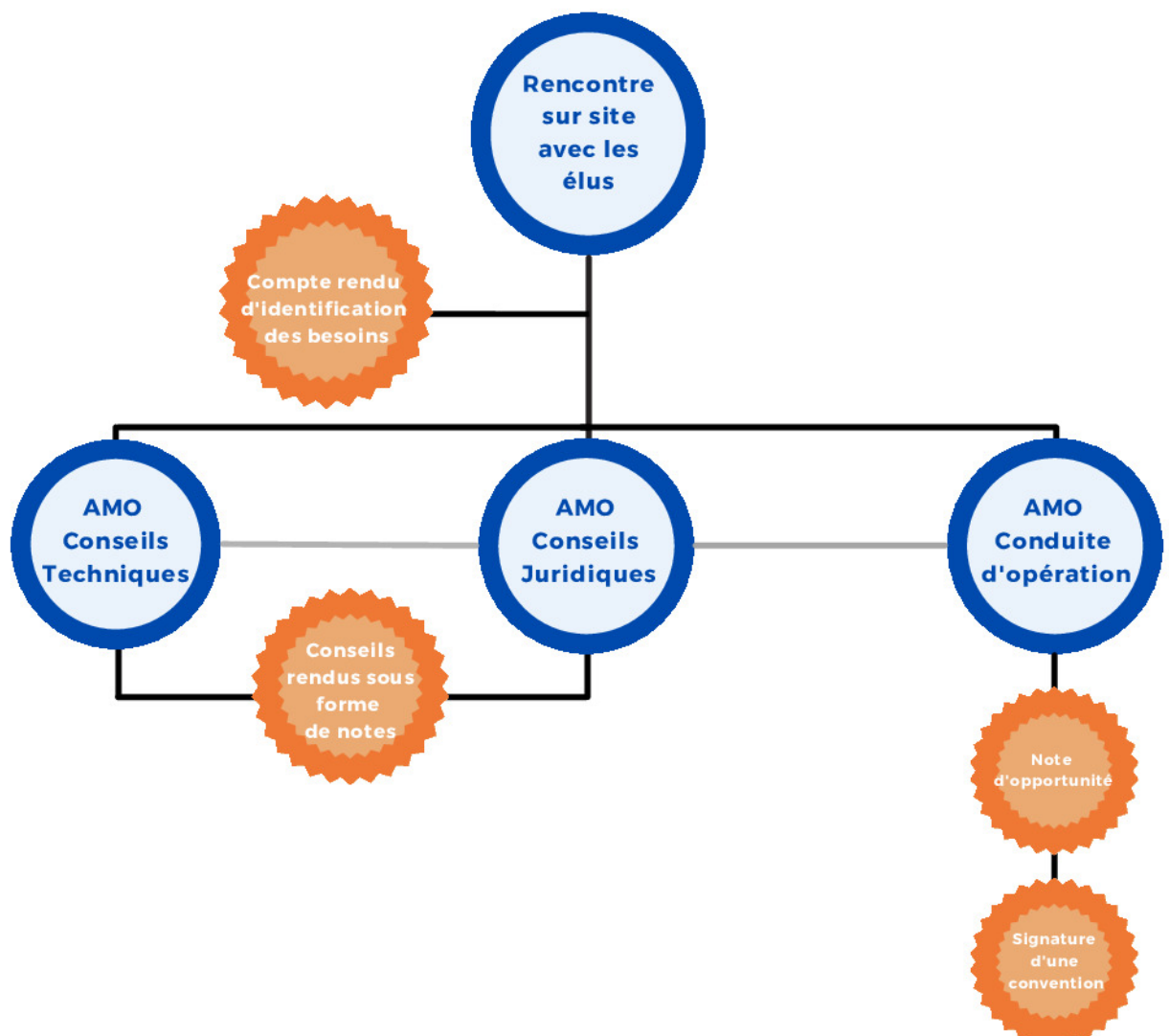
Les deux premières années d'existence de l'Agence06 ont, en grande partie, été consacrées à promouvoir ses **actions** auprès des **communes rurales**.

Ces rencontres ont permis d'échanger avec les élus sur leur **vision du territoire** qu'ils souhaitent développer pour améliorer la **qualité de vie** des habitants.

Les projets envisagés prennent forme dans les échanges où l'Agence contribue à faire émerger **potentiels existants** pouvant permettre la **réalisation des projets**.

Ces premières rencontres donnent lieu à une **identification des besoins** de la collectivité adhérente qui ajuste et valide le compte-rendu puis la note d'opportunité, qui serviront de base à l'**assistance à la maîtrise d'ouvrage**.

**AINSI, LE PROCESSUS SE DÉFINIT SELON LES ÉTAPES SUIVANTES :**



# II. CADRAGE BUDGETAIRE

## Éléments financiers

- Présentation du budget
- Programme "Petites villes de Demain" et reconstruction
- Partenariats financiers
- Evolution du budget

## Les perspectives 2023 à 2025

## II. Cadrage budgétaire : Éléments financiers

### Présentation du budget

Dotée des moyens nécessaires à son fonctionnement, **l'Agence06**, pilotée par ses organes de gouvernance, a commencé à déployer sa **méthode** au profit de ses adhérents.

Si les éléments financiers des **3 premières années** d'existence de l'Agence montrent un **suréquilibrage**, celui-ci est à pondérer car il reflète davantage une **période d'installation** et de mise en route que l'activité à **plein régime** qui devrait, à périmètre constant, être atteinte dès **2023**.

Ce budget se composait jusqu'à **mai 2022** d'une unique section de fonctionnement comprenant toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement de l'Agence06.

Depuis le conseil d'administration réuni le **19 mai 2022**, une section d'investissement a été créée en vue de financer la protection de la marque **AGENCE 06** auprès de l'**INPI**.

		BP 2021	CA 2021	BP 2022	BP + BS 2022	CA 2022
<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	567 316 €	81 841 €	582 605 €	602 605 €	295 929 €
	<b>Recettes</b>	567 316 €	568 907 €	582 605 €	1 069 671 €	579 203 €
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	0 €	0 €	0 €	5 000 €	500 €
	<b>Recettes</b>	0 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €

Si les dépenses ont été limitées aux **dépenses courantes d'installation** de l'Agence06, les recettes, quant à elles, ont été définies pour assurer un **accompagnement efficient des projets** dans les années à venir. A noter que les communes et les EPCI ont cotisé à hauteur de **11 737 €** en 2021 et **16 312 €** en 2022.

## II. Cadrage budgétaire : Éléments financiers

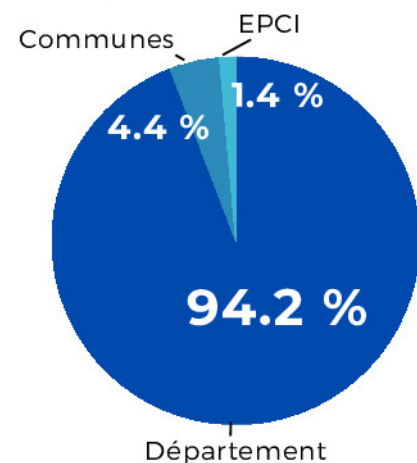
Pour fonctionner l'Agence06 est donc dotée de moyens qui sont, en très grande partie, alloués par le **Département**, premier adhérent à l'origine de sa création, et par les **cotisations annuelles** de ses **adhérents**, dont le calcul du montant a été fixé par délibération du **Conseil d'administration** comme suit :

NB HABITANTS/COMMUNES, EPCI ET DÉPARTEMENT (SOURCE FICHE DGF*)	FORFAIT ANNUEL
0 à 500	50 €
501 à 1000	100 €
1001 à 2000	200 €
2001 à 3000	300 €
3001 à 4000	400 €
4001 à 5000	500 €
> à 5000	nb hab x 0,10 €
Département	nb hab x 0,20 €

\*DGF : Dotation globale de fonctionnement

Par ailleurs, une **subvention exceptionnelle** de 300 000 € est accordée par le **Département** dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat qui a été signée dès le 1er mars 2021 afin de préciser les conditions de l'aide départementale.

Outre la subvention annuelle de fonctionnement, la **mise à disposition en nature**, de moyens matériels et humains, peut être valorisée à hauteur de plus de 300 000 €, tel que le précise le **tableau ci-dessous**.



	2021	2022
Mise à disposition des locaux	16 000 €	20 000 €
Mise à disposition de matériels	102 500 €	107 500 €
Informatique	25 000 €	30 000 €
Mobilier	7 000 €	7 000 €
Fournitures, reprographie	7 000 €	7 000 €
Véhicules	13 500 €	13 500 €
Services supports (RH, DSN...)	20 000 €	20 000 €
Communication	30 000 €	30 000 €
Mise à disposition de personnels	220 000 €	220 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>338 500 €</b>	<b>347 500 €</b>

Ainsi, **4 agents** ont été mis à disposition de l'Agence06 qui est installée dans des locaux départementaux, et bénéficie de la mise à disposition de matériels (5 véhicules dédiés, équipement informatique, fournitures, mobilier, site internet et documents de communication).

## II. Cadrage budgétaire : Éléments financiers

### Programme "Petites Villes de Demain" et reconstruction

Considérant le rôle pivot de l'Agence06 en matière de projets de développement, un avenant a été signé le **3 novembre 2021** intégrant la délégation à l'Agence06 de la mise en œuvre du dispositif **Petites Villes de demain** ».

Cet avenant permet à l'Agence, avec l'autorisation de la **CDC - Banque des territoires**, de percevoir et reverser aux communes lauréates, les **crédits de cofinancements** de ce dispositif à hauteur de 1 / 5 d (100 000€ x nbre de PVD) par an, ainsi que la quote-part du cofinancement du poste de coordonnateur du dispositif.

La **subvention annuelle** de fonctionnement allouée par le Département tient compte de ce dispositif.



De plus, les inondations causées par la **tempête Alex**, survenue au début du mois d'octobre 2020, ont lourdement impacté les communes situées dans les vallées de la **Roya** et de la **Vésubie**.



Vésubie avant et après le passage de la tempête Alex  
IGN/Montage LP. Le Parisien, 16 octobre 2020

Breil-sur-Roya, Juillet 2017

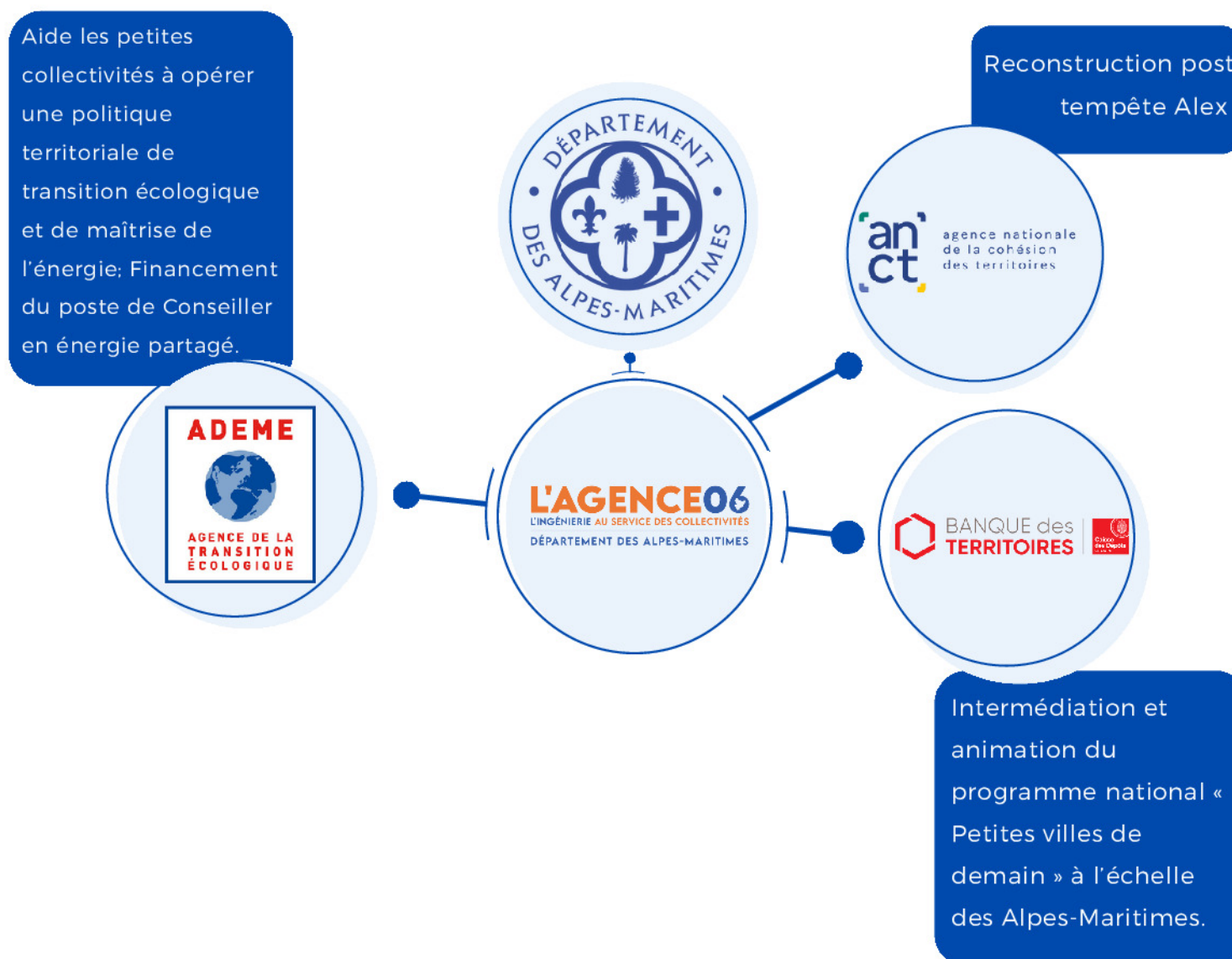
Breil-sur-Roya, Octobre 2020

À ce titre l'ANCT et le Département participent au financement d'**un poste** de chef de projet « Reconstruction » recruté au sein de l'Agence06.

## II. Cadrage budgétaire : Éléments financiers

### Partenariats financiers

L'Agence est une porte d'entrée pour les **porteurs de projet**, et assure la convergence de compétences nécessaires à la concrétisation de celui-ci. Identifiée par les partenaires comme catalyseur, l'Agence bénéficie de la confiance de :



Au-delà des partenaires financiers, l'Agence est en lien avec des structures publiques ou associative qui agissent au bénéfice de la **qualité architecturale** et **environnementale** des projets.

## II. Cadrage budgétaire : Éléments financiers

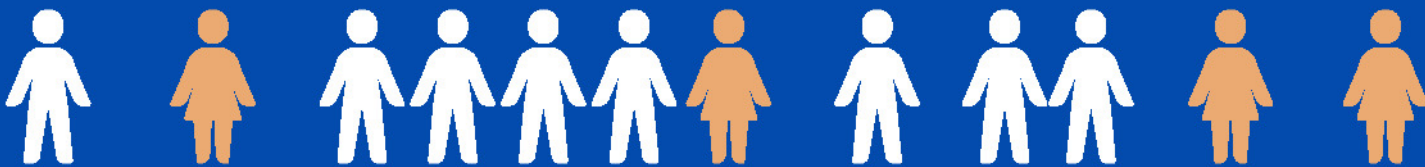
### Evolution du budget

Au **3ème trimestre 2020**, la première Assemblée Générale constitutive est organisée et le premier budget de l'Agence06 est voté en **2021**.

En 2021, première année complète, les réalisations comptables de dépenses demeurent **inférieures aux prévisions** en raison de la mise en route progressive de la structure Agence06 et du programme « Petites Villes de Demain » qui lui est corrélé.

L'équipe comptabilise en 2022 **11 agents** dont 3 sont mis à disposition par le Département depuis 2021.

L'équipe se compose au premier semestre 2023 de 12 agents : un directeur, une directrice opérationnelle, cinq chefs de projets, un conseiller en énergie partagé, deux juristes, une assistante de gestion et une assistante administrative et communication.

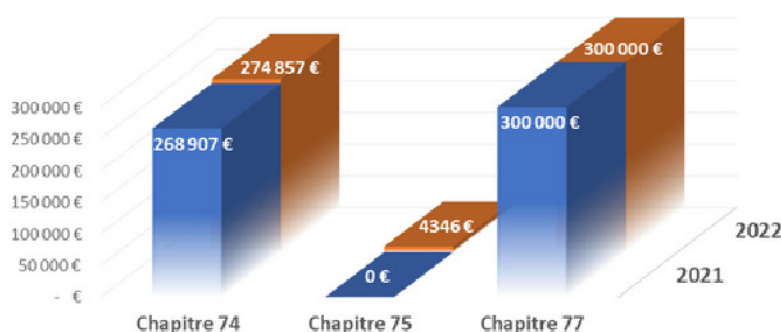


On peut ainsi noter sur le tableau des dépenses ci-après, qu'entre 2021 et 2022, les charges de personnel (Chapitre 012) ont **augmenté** en conséquence des recrutements, soit plus de 200K€, alors que les charges générales (Chapitre 011) le sont de moins de 10K€.

Concernant les recettes, les dotations, subventions et participations (chapitre 74), dont les cotisations des adhérents, augmentent légèrement. On peut retrouver la stabilité de la **subvention annuelle de fonctionnement** du Département des Alpes Maritimes qui s'élève à 300K€.

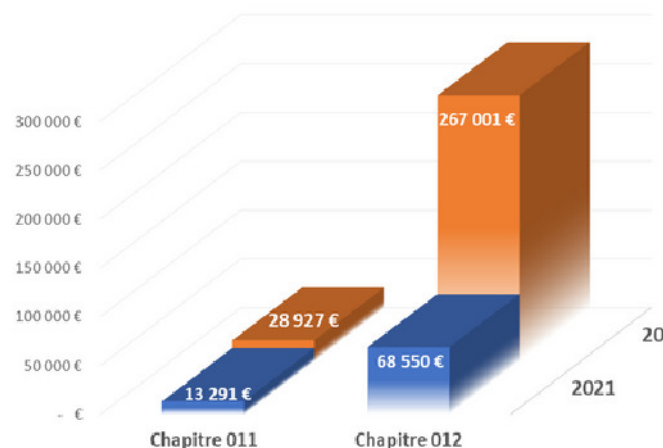
Evolution consommation  
chapitres 74 - 75 - 77

Recettes section fonctionnement



Evolution consommation  
chapitres 011 - 012

Dépenses section fonctionnement



## II. Cadrage budgétaire : Les perspectives 2023 à 2025

Le budget des 3 prochaines années de **fonctionnement** de l'Agence06 a été envisagé dans le cas du scénario constant tel qu'évoqué ci-dessous.

On pourra noter que le **résultat avec reprise** des premières années permet d'absorber encore en 2025 l'augmentation progressive du budget.

		BP 2023	BP 2024	BP 2025
011	Charges générales	87 000 €	91 350 €	95 918 €
012	Charges du personnel	545 425 €	625 430 €	692 839 €
65	Autres charges de gestion	106 020 €	106 020 €	106 020 €
023	Virement à l'investissement	500 €	0 €	0 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>738 945 €</b>	<b>822 800</b>	<b>894 777 €</b>
002	Résultat de fctmt reporté	770 340 €	613 950 €	379 705 €
74	Dotations, Sub et participations	274 545 €	276 545 €	278 545 €
75	Autres produits de gestion courantes	8 010 €	12 010 €	12 010 €
77	Produits exceptionnels	300 000 €	300 000 €	300 000 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>582 555 €</b>	<b>588 555 €</b>	<b>590 555 €</b>
<b>Résultat N</b>		<b>-156 390 €</b>	<b>-234 245 €</b>	<b>- 304 222 €</b>
<b>Résultat avec reprise N-1</b>		<b>613 950 €</b>	<b>379 705 €</b>	<b>75 483 €</b>

Le scénario d'extension aux petites communes urbaines de **moins de 5000 habitants** a été étudié en 2022 pour permettre l'adhésion de **18 communes supplémentaires**. Ce scénario est proposé au vote de l'Assemblée générale extraordinaire du **1er juin 2023**.

Le volet patrimonial ainsi que la prise en compte de la qualité environnementale et de la maîtrise de l'énergie seront **prépondérants** dans le cadre de l'accompagnement de l'Agence06.



# **III. ACTIVITÉ GÉNÉRALE 2020-2022**

**Les AMO**

**Les conseils**

**La conduite d'opération**

**Typologie des projets**

**Les actions "Petites Villes de Demain"**

**Plateformes médias**

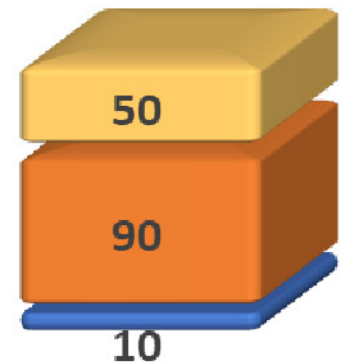
## III. Activité générale 2020 - 2022

### Les AMO

L'**assistance à maîtrise d'ouvrage** désigne de manière globale les services de l'Agence06 auprès de ses adhérents. Ces services permettent d'apporter, en fonction de la demande, un **conseil** de premier niveau d'ordre **juridique** ou **technique**, un deuxième niveau relatif à l'aide à la **décision/étude d'opportunité** et un troisième niveau correspondant à un **accompagnement en conduite d'opération** faisant l'objet d'une **convention** d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'adhérent et l'Agence06.

Sur les trois niveaux de service et ses **427** saisines depuis sa création. L'Agence06 suit actuellement un portefeuille de plus de **150** projets en assistance à maîtrise d'ouvrage - conduite d'opération.

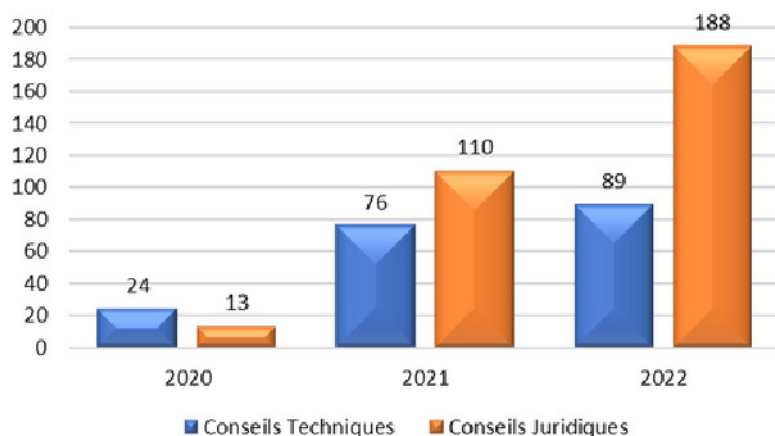
### 150 PROJETS SUIVIS EN AMO - CONDUITE D'OPÉRATION -



■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

### Les conseils

#### EVOLUTION DU NOMBRE DE CONSEILS CUMULÉS

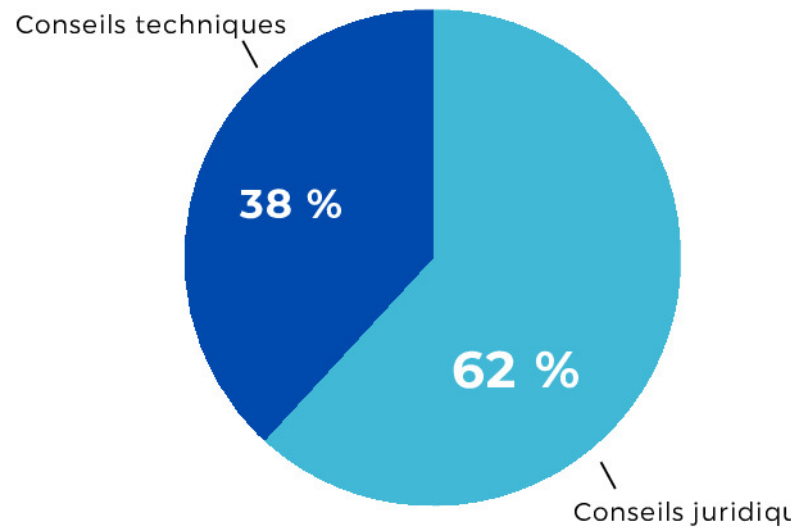


Dans un grand nombre de communes, l'Agence06 n'est qu'un **révéléateur d'idées** dont la qualité est garantie par les élus qui connaissent parfaitement les forces et les faiblesses de leur territoire. L'Agence06 permet alors d'identifier les **possibilités** et de mettre en réseau les **acteurs locaux** au service de la **réalisation** du projet identifié.

Pour avancer, un projet en attente de réalisation a parfois simplement besoin d'un **éclairage technique ou juridique**. L'accompagnement de l'Agence06 est alors ponctuel, circonscrit, et fait l'objet d'une note permettant au maître d'ouvrage de prendre une **décision éclairée**.

### III. Activité générale 2020 - 2022

Les conseils **techniques** sont moins nombreux que les conseils **juridiques** car de nombreux projets sont accompagnés techniquement dans le cadre d'une **convention d'AMO-conduite d'opération** qui inclut les conseils techniques notamment dans la phase d'**opportunité/pré faisabilité**, phase préalable à toute opération.



Les conseils effectués par l'Agence peuvent être classés selon les **modèles** avec des exemples **thématiques** traités ci-dessous :



## III. Activité générale 2020 - 2022

### La conduite d'opération

Accompagnement complet d'un projet durant toutes les phases nécessaires à sa réalisation, la **conduite d'opération** est la forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage **la plus avancée** proposée par l'Agence06 comprend les phases suivantes :



ETAPES D'AVANCEMENT			
AVANCEMENT	PHASE	Nb	EN %
OPPORTUNITE PRE FAISABILITE	0	86	57,33%
FAISABILITE / PROGRAMME	1	30	20,00%
CONSULTATION MOE et AMOs	2	5	3,33%
SUIVI MOE ETUDES CONCEPTION	3	18	12,00%
CONSULTATION ENTREPRISES	4	4	2,67%
TRAVAUX	5	6	4,00%
RECEPTION MISE EN SERVICE	6	1	0,67%
<b>TOTAL</b>		<b>150</b>	<b>100%</b>

**En 2022, 65 conventions** d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO-conduite d'opération) ont déjà été signées avec les maîtres d'ouvrage suivants :

ADHERENTS	NOM DU PROJET	DESCRIPTION
Aiglun	Sauvegarde et mise en sécurité de la forteresse troglodyte	Restauration de la forteresse dite le "Château d'Aiglun" qui servait de refuge au moyen-âge
Bendejun	Sécurisation du talus de contre rive de la route du Soubran	Effondrement d'un talus sur une centaine de mètre
Bollène-Vésubie (la)	Réhabilitation de l'Hôtel Cassini	Création de 20 hébergements de type auberge collective
Bonson	Confortement maison de la Tourre	Péril Imminent Maison de la Tourre
Bonson	Réhabilitation immeuble Le Gabre	Rénovation complète d'une ancienne école accueillant au rez-de-chaussée la mairie annexe, et à l'étage 3 logements et une salle des associations
Breil-sur-Roya	Aménagement d'une base nautique sur le lac	Création d'un quai, espace d'accueil public et accompagnement pour l'acquisition de matériel
Breil-sur-Roya	Réutilisation-réhabilitation du presbytère de Libre	Aménagement d'un gîte grande capacité, d'une salle communale et d'un local CCAS
Breil-sur-Roya	Projet d'aménagement des berges de la Roya	Plan guide de revitalisation du centre-ville de Breil-sur-Roya à partir des berges.
Brigue (la)	Restauration des chapelles des pénitents blancs	La chapelle de l'Annonciade et la chapelle de l'Assomption nécessitent des travaux importants de restauration

### III. Activité générale 2020 - 2022

ADHERENTS	NOM DU PROJET	DESCRIPTION
CCAA	Réalisation d'une école à Toudon	Création d'une école de 3 classes
CCAA	Réalisation d'une école à Guillaumes	Création d'une école de 3 classes
CCAA	Réhabilitation extension de l'école de Touët sur Var	Extension/ Rénovation énergétique et environnementale d'une école de 4 classes
Cipières	Création d'une école dans le prolongement de la salle polyvalente	Construction de 2 classes primaires
Clans	Reconstruction de la piste de la Forêt	Reconstruction de la piste en 3 étapes : - de la forêt de Bramafan au vallon du Pertus - de l'église Ste Anne à Selva Plane jusqu'à la vacherie de Clans - Extension d'un tronçon pour le bouclage de la piste entre les lieux dits "Bon Villars et les Sorques" en passant par le rocher de Trancha
Coaraze	Réhabilitation et sécurisation de la station de captage d'eau potable	Mise en conformité du site (désamiantage, étanchéité, isolation thermique, clôture du site, enfouissement des réseaux électriques...)
Collongues	Construction d'une halle couverte	Halle de 200m2 pour accueillir les manifestations communales (Foire bio, ...)
Coursegoules	Aménagement d'espace public au nord du village	Réaménagement de la place du Cheïron et de la place de la mairie
Cuébris	Confortement de chaussée sur le chemin Lou Plan	Réfection en bordure de chaussée de la zone effondrée et fissurée sur 60 mètres environ.
Ferres (les)	Reconstruction de 2 bâtisses en péril	Déconstruction/ reconstruction de 2 bâtisses en cœur de village pour y créer un appartement T5
Gorbio	Création d'un parking	Programme restant à déterminer
Gorbio	Maison d'assistants maternels (MAM)	Création d'une maison d'assistants maternels avec aménagement des espaces extérieurs comprenant une zone de stationnement et un espace de jeux pour les enfants.
Gréolières	Création du parking Saint Pons	Création d'un parking de 15 places
Guillaumes	Piscine communale	Rénovation de la piscine extérieure communale
Lantosque	Lantosque-Ilot de la Madonette	Projet de sécurisation/démolition d'un ensemble de 10 maisons en cœur de village
L'Escarène	Réhabilitation de la Gare	Création de logement et de locaux commerciaux
Levens	Extension et restructuration des locaux de l'école élémentaire Saint-Roch	Le groupe scolaire accueille environ 350 enfants sur 2 sites. Il s'agit de restructurer le site élémentaire pour un meilleur fonctionnement
Levens	Réhabilitation du site de la Madone des Près	Site d'environ 4 hectares avec nécessité d'une restauration complète du bâtiment
Lucéram	Création d'une épicerie en centralité	Projet d'Aménagement d'un Commerce Multi-Services en RDC d'une bâtisse à Peira Cava
Lucéram	Étude de revitalisation et aménagement du secteur de Peira Cava	Étude de redynamisation économique et touristique de Peira Cava pour une station verte familiale et sportive
Massoins	Auberge communale	Restructuration de l'auberge

### III. Activité générale 2020 - 2022

ADHERENTS	NOM DU PROJET	DESCRIPTION
Penne (la)	Auberge à réhabiliter	Réhabilitation de l'ancienne auberge communale avec création de gîtes et logements
Penne (la)	Restauration église Saint-Pierre	Travaux de restauration d'ensemble
Pierlas	Rénovation de la place Emilien ALZEAL	Réaménagement avec des revêtements neufs et qualitatifs
Puget-Rostang	Réhabilitation du gîte de Rosalie + Réhabilitation de la maison Lombard	Réhabilitation globale des 2 Bâtisses (3 et 4 niveaux) pour amélioration du gîte, création de logements pour actifs et d'1 salle communale
Roquebillière	Réparation et restauration de l'église Saint-Michel de Gast	Phase 1 : Travaux d'urgence et d'assainissement Phase 2 : Restauration du clocher et de la façade occidentale
Roquebillière	Réaménagement tennis stade de foot (Cervagnié_phase 2)	Remise en état de l'espace sportif par suite de la tempête Alex
Roque-en-Provence (la)	Réhabilitation d'une bâtisse à l'entrée du village	Aménagement de 3 locaux commerciaux et d'un logement
Roquesteron	Réhabilitation d'une bâtisse - Place de la Fontaine	Mise en sécurité ruine A482 : clos et couvert
Saint-Dalmas-le-Selvage	Reconstruction d'une maison au centre du village	Reconstruction d'un bâtiment comprenant une salle des associations, un studio et un logement en duplex pour actifs.
Saint-Martin-du-Var	Aménagement paysager d'un terrain communal	Recherche d'un aménagement paysager qualitatif dans un quartier minéralisé
Saint-Martin-Vésubie	Cimetière extension	Reconstruction extension du cimetière sur la parcelle adjacente des jardins partagés
Saint-Martin-Vésubie	Reconstruction et réhabilitation du musée des traditions	Reconstruction / Réhabilitation du musée des Traditions en musée du Patrimoine du Haut Pays
Saint-Martin-Vésubie	Stade de foot et vestiaires et city stade	Reconstruction de l'équipement en fonction des possibilités urbanistiques
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Étude d'aménagement Rio Sud	Étude aménagement plan guide
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Réhabilitation bâtisse de l'ONF	Projet d'une maison de pays, accueil PNM et activités diverses
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Parking public de 49 places et chaufferie bois	Programme restant à préciser
Saint-Vallier-de-Thiery	Relocalisation Mairie llot des Ursulines	Programme restant à préciser
Saint-Vallier-de-Thiery	Réhabilitation d'une bergerie en maison de l'alimentation et du développement durable	Réhabilitation d'un bâtiment existant pour y accueillir un marché paysan avec un bistrot de pays au RDC et un espace communal à l'étage
Saint-Vallier-de-Thiery	Projet urbain centre village	Plan guide de revitalisation du centre-ville
Saorge	Réaménagement d'un espace sportif et de loisirs, du jardin d'enfants et valorisation du chemin de Sainte-Croix	Aménagement paysager plus qualitatif sur les plantations, revêtements, mobiliers, jeux, gestion des eaux pluviales, confortement du talus et accessibilité.
Sauze	Sécurisation et restauration de l'église de La Colle	Déconstruction du clocher, création d'un clocher mur et consolidation/ restauration
Sigale	Chapelle Saint Sébastien	Restauration Toiture et façades
Sospel	Réhabilitation Mairie principale	Reconfiguration de la mairie principale pour héberger les services principaux avec mise aux normes d'accessibilité

### III. Activité générale 2020 - 2022

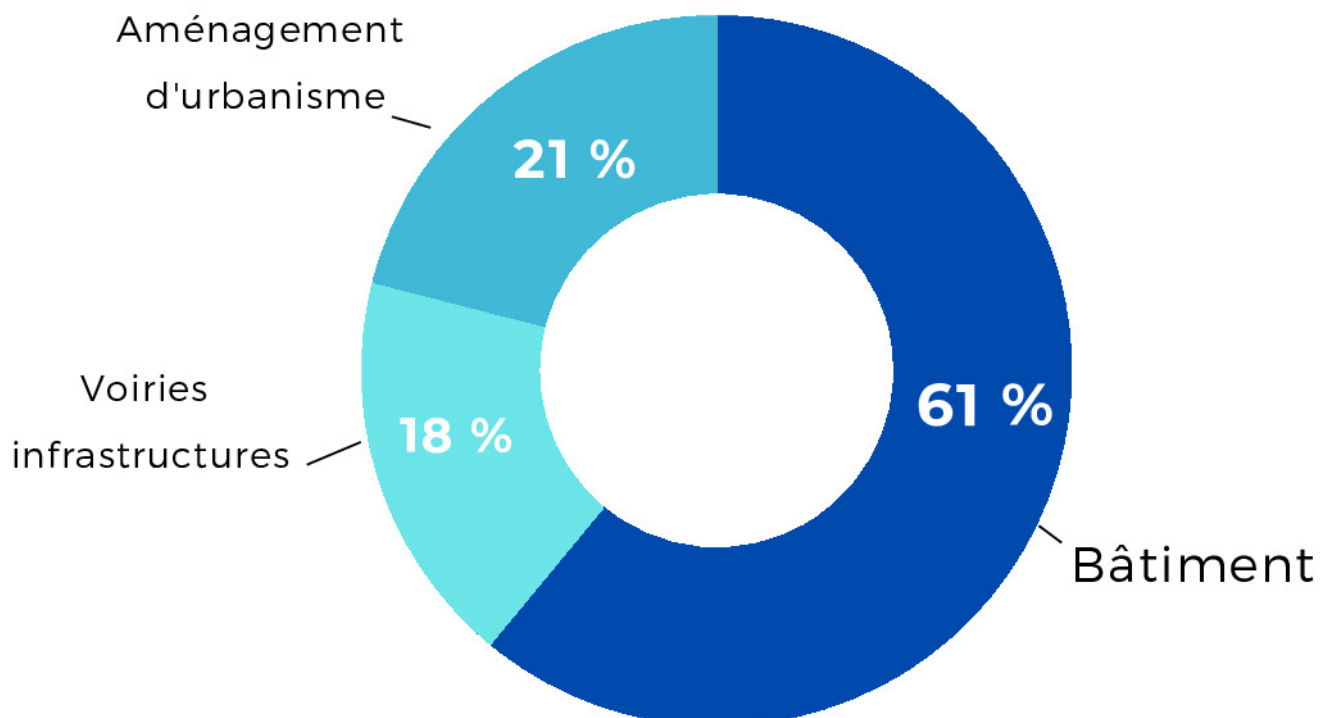
ADHERENTS	NOM DU PROJET	DESCRIPTION
Sospel	Réhabilitation du groupe scolaire et extension de la maternelle	Réhabilitation énergétique et environnementale de l'école primaire et maternelle, requalification de l'ensemble du site
Tende	Reconstruction du pont de Sainte-Anne_ Chemin de Terris	Reconstruction Post tempête Alex reconstruction
Tende	Reconstruction du Pont Campileggio sur la Roya	Reconstruction Post tempête Alex reconstruction
Tende	Réaménagement du jardin d'enfants de Saint-Dalmas de Tende	Restauration et requalification des aires de jeux
Toudon	Étude d'aménagement du secteur de la mairie	Projet de schéma d'aménagement de secteur avec plusieurs scénarii d'utilisation de l'espace et des bâtiments
Touët-de-l'Escarène	Création d'une salle polyvalente	Réhabilitation d'un ancien garage de 70 m2 en bordure de voie en salle communale accessible
Touët-de-l'Escarène	Réhabilitation d'une construction pour la création de logements	Bâtisse de 600m2 à restructurer et réhabiliter
Touët-de-l'Escarène	Réhabilitation d'une construction pour la création de logements	Bâtisse de 1200 m2 à restructurer et réhabiliter
Utelle	Création d'un espace public de loisirs rue Emile Passeroni	Requalification du site avec démolition partielle de la Maison Belenger
Valdeblore	Réalisation d'une station-service communale	Projet de station-service à intégrer dans un site paysager
Venanson	Rénovation du restaurant Bella Vista	Bâtisse de 300m2 en cœur de village sur 3 niveaux à réhabiliter
Villars-sur-Var	Parking paysager	Requalification paysagère et fonctionnelle d'un parking existant en proximité immédiate du centre ancien avec création d'un jardin d'enfant

### III. Activité générale 2020 - 2022

## Typologie des projets

Après 2 années d'analyse des besoins de ses adhérents, l'Agence06 constate que plus de la moitié des projets relèvent d'une problématique **bâtiminaire** comme le montre la répartition thématique ci-dessous :

### TYPOLOGIE DES 150 PROJETS



L'histoire des **mouvements des populations** et les **facteurs démographiques** ont laissé, dans bien des villages, de nombreux bâtiments sans entretien que certaines communes ont acquis afin de les **réhabiliter**.

L'Agence06 met son **savoir-faire** pour préserver à la fois la qualité architecturale et environnementale des bâtiments tout en répondant aux **besoins** et **attentes** de ses adhérents.

Il est à noter que sur **89** projets orientés « Bâtiment » en 2022, **18** sont des projets patrimoniaux et **5** sont des projets de rénovation/réhabilitation.



## III. Activité générale 2020 - 2022

### Les actions "Petites Villes de Demain"

Par ailleurs, les **6 « Petites villes »** lauréates dans le département des Alpes-Maritimes ont commencé à mettre en œuvre le **dispositif national** de soutien grâce à l'intermédiation effectuée par l'Agence06

Conçu comme un levier de **redynamisation territoriale** au service des collectivités et des élus locaux, le « Petites villes de demain » porte une véritable ambition pour le renouveau des villes de **moins de 2 000** habitants.

Un programme national de **3 Md€** jusqu'en 2026 accompagnant pour **6 ans** les centralités structurantes. Il est conçu pour soutenir **1 000 communes** et intercommunalités sur six ans (2021-2026).

#### LES PREMIÈRES ÉTUDES SONT PROGRAMMÉES COMME SUIT :

COMMUNE	NOM DU PROJET
Breil-sur-Roya	Étude d'aménagement berges
Breil-sur-Roya	Étude préfiguration quartier gare
Puget Théniers	Étude d'aménagement global
Roquebillière	Étude stratégique PVD
Saint-Vallier-de-Thiery	Étude de programmation détaillée du centre village
Sospel	Étude d'aménagement global mise en cohérence des secteurs à enjeux
Tende	Étude de programmation détaillée du centre village et le quartier de la Gare de St Dalmas de Tende



## III. Activité générale 2020 - 2022

### Plateformes médias

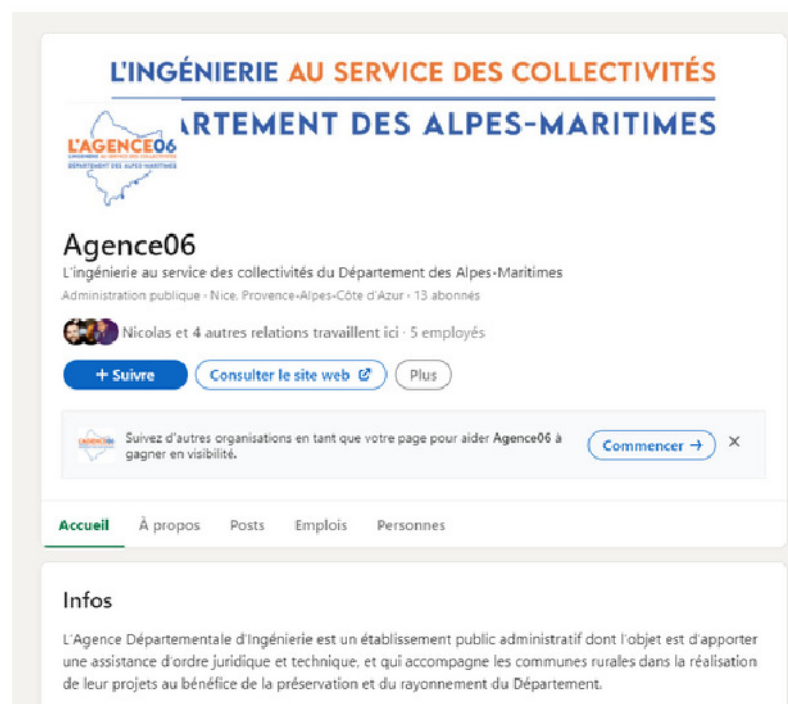
La création d'un **site web** a été initiée en 2022 afin de promouvoir l'**attractivité** des territoires et permettre au **grand public** de découvrir les nombreux projets en cours de réalisation. Le site prendra son véritable essor dès 2023.

Adresse du site web : <https://agence06.departement06.fr/>



L'Agence 06 a également créé sa page **LinkedIn**, permettant d'optimiser les interactions et de varier les échanges d'informations au sujet des dernières actualités. Ce portail permet également de diffuser plus largement les besoins en **recrutement**.

Adresse du site web : <https://www.linkedin.com/company/agence06/>



## IV. Conclusion

Ce premier bilan des **3 premières années** d'existence de l'Agence06 met en évidence la pertinence d'un tel outil d'**ingénierie** au service des projets des communes rurales des Alpes-Maritimes.

**Les communes et communautés de communes adhérentes** sollicitent régulièrement l'équipe pluridisciplinaire de l'Agence06 qui apporte une expertise de **conseil** et de **gestion** de projet grâce à ses compétences en ingénierie bâtiment et voirie, en aménagement et urbanisme, en droit public et des marchés.

Une perspective d'ouverture aux **petites communes urbaines** n'ayant pas toujours l'ingénierie nécessaire pour mener à bien ses projets est soumise au vote pour une extension possible à **1 communes supplémentaires**.

Ceci renforce l'attractivité exercée par l'Agence06, dont l'objectif premier est de réaliser sa mission de **service public** dans un souci de **qualité** et d'**écoute** au service de ses membres.



# INFORMATIONS & RENSEIGNEMENTS

Agence d'ingénierie des Alpes-Maritimes  
147 boulevard du Mercantour  
B.P 3007 - 06201 Nice cedex 3

Courriel : [contact.agence06@departement06.fr](mailto:contact.agence06@departement06.fr)

Téléphone : 04 97 18 68 79

**L'AGENCE06**  
L'INGÉNIERIE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS  
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES